LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Date: 21.07.2015

Enseignement secondaire technique
Régime professionnel

01DE

FORDE3

Mettre en oeuvre des pièces et éléments composés de véhicules selon commande 3

Division de l'apprentissage artisanal
Section des débosseleurs de véhicules automoteurs - Débosseleur de véhicules automoteurs

Nombre de leçons: X
Semestre: 3
Langue véhiculaire: allemand

WËSSEN KËNNEN WËLLEN
FORMATION PROFESSIONNELLE

Fiche d'évaluation

Module 3.4. - Mettre en oeuvre des pièces et éléments composés de véhicules selon commande 3 (FORDE3)

Formation

Code:	**DE** **Type:** ☐ CCP ☒ DAP ☐ DT Année scolaire: **2015/2016**
Division:	**Division de l'apprentissage artisanal**
Section / Métier / Profession:	**Section des débosseleurs de véhicules automoteurs - Débosseleur de véhicules automoteurs**

Unité capitalisable / Module

Titre de l'unité capitalisable:	**Enseignement professionnel - Fabrication de pièces en acier**

Titre du module:	**Mettre en oeuvre des pièces et éléments composés de véhicules selon commande 3**	**Module fondamental** Numéro du module:	**4**
Nom du module:	**P-DE-FAPAC-FO-04**		
Code du module:	**FORDE3**		

Durée exprimée en:		Semestre (1 - 8):	3	Nombre de semaines:	18
- leçons hebdomadaires:	X	Période (1 ou 2):		Lieu d'apprentissage:	Entreprise
- leçons de rattrapage:	x				

Mode d'évaluation (choix multiple):

- ☐ Epreuve écrite
- ☐ Exposé
- ☐ Entretien professionnel
- ☐ Simulation d'entretien
- ☐ Mise à l'essai
- ☐ Commande
- ☒ Portfolio
- ☒ Evaluation continue des compétences

Remarques concernant le(s) mode(s) d'évaluation:

Grille d'évaluation :

Type	Cat	Compétences	Indicateurs	Socles
O	SA1	**L'apprenti est en mesure d'effectuer les contrôles visuels ainsi que les contrôles d'usure prévus et d'indiquer les résultats sur le formulaire prévu à cet effet.**	- L'apprenti marque les détériorations indiquées sur le véhicule ou alors il les indique sur un formulaire.	- L'apprenti a détecté 80% des détériorations.
O	SA2	**L'apprenti est en mesure d'assurer la conservation des surfaces ainsi que leur protection contre les influences atmosphériques en utilisant les matériaux appropriés.**	- L'apprenti est en mesure d'expliquer et d'appliquer les méthodes de conservation et d'utiliser les matériaux ainsi que les outils correspondants.	- L'apprenti a correctement appliqué les méthodes de conservation et il a correctement utilisé les matériaux ainsi que les outils.
O	SA3	**L'apprenti est en mesure de se familiariser avec les différentes méthodes appliquées ainsi qu'avec les différents produits utilisés au sein de l'entreprise et de s'informer de manière autonome au sujet des progrès techniques.**	- L'apprenti connaît les différentes techniques ainsi que les différents produits et il sait les expliquer de manière compétente.	- L'apprenti a répondu aux questions de contrôle et il a résolu les problèmes posés de manière satisfaisante au moment indiqué.
O	SA4	**L'apprenti est en mesure de tenir compte des informations du manuel de réparation.**	- L'apprenti sait interpréter et expliquer le manuel de réparation.	- L'apprenti a répondu aux questions de contrôle et il a résolu les problèmes posés de manière satisfaisante au moment indiqué.
O	SA5	**L'apprenti est en mesure de protéger l'objet à réparer des souillures et des détériorations.**	- L'apprenti assure la protection de l'objet à réparer de manière compétente.	- Aucune charge de travail supplémentaire n'a été générée par une protection insuffisante.
O	SA6	**L'apprenti est en mesure de procéder d'une manière systématique lors d'une réparation et de l'effectuer avec soin et avec précision.**	- L'apprenti effectue la réparation de manière compétente. - L'apprenti manipule les outils et les installations de manière compétente.	- L'apprenti n'a pas commis d'erreur d'envergure. - L'apprenti a entretenu les outils et les installations de manière compétente et ils étaient à chaque fois dans un état propre au moment de son départ.
S	SZE1	**L'apprenti est en mesure d'accepter des critiques et d'adapter son comportement en conséquence.**	- L'apprenti sait interpréter les critiques exprimées et il s'applique à ne plus répéter les mêmes erreurs.	- L'apprenti n'a pas commis deux fois une erreur qui lui avait été signalée.
S	SZE2	**L'apprenti est en mesure d'adopter une attitude collégiale au contact avec ses collègues de travail.**	- L'apprenti se montre disponible et aimable à l'égard de ses collègues de travail.	- L'apprenti n'a pas manifesté de comportement belliqueux ou désintéressé.
O	SZE3	**L'apprenti est en mesure d'adapter son apparence aux exigences de l'entreprise.**	- L'apprenti porte une tenue conforme aux exigences vestimentaires internes et aux consignes en matière de sécurité. - L'apprenti applique le même principe à l'école	- L'apprenti a porté une tenue de travail règlementaire sans y avoir été invité. - L'apprenti a porté un équipement de protection conforme aux consignes internes en matière de sécurité, respectivement l'équipement en question était à sa disposition.

O	SZE4	**L'apprenti est en mesure d'adopter une attitude responsable lorsqu'il manipule et lorsqu'il met au rebut des substances nuisibles ou dangereuses pour l'environnement, de manière à assurer sa propre protection de même que celle de ses collègues de travail.**	- L'apprenti sait classer les différentes substances en fonction de leur constitution, de leur dangerosité et leurs exigences sur le plan de la mise au rebut. - L'apprenti respecte les différentes consignes en matière de sécurité.	- L'apprenti a manipulé et mis au rebut les substances dangereuses conformément aux indications.
O	SA7	**L'apprenti est en mesure de comprendre et d'utiliser des formules mathématiques (et de les permuter, le cas échéant).**	- L'apprenti attribue des grandeurs mathématiques aux abréviations indiquées dans la formule. - L'apprenti utilise les formules à appliquer (qu'il permute le cas échéant) en fonction du résultat recherché.	- L'apprenti a correctement désigné les grandeurs mathématiques respectives. - L'apprenti a utilisé les formules à appliquer (et il les a permutées le cas échéant).
O	SA8	**L'apprenti est en mesure d'appliquer les résultats de calculs dans la pratique.**	- L'apprenti applique les méthodes de calcul étudiées dans la pratique.	- L'apprenti s'est référé à des ouvrages spécialisés pour déterminer les méthodes de calcul.
O	SA9	**L'apprenti est en mesure de déterminer des grandeurs mathématiques.**	- L'apprenti applique les nombres logiques.	- L'apprenti a correctement effectué 75% des calculs.
O	SA10	**L'apprenti est en mesure de déterminer correctement des circonstances professionnelles.**	- L'apprenti sait appliquer les résultats des calculs en tant que tels dans la pratique.	- L'apprenti a correctement effectué 75% des calculs.
O	SA11	**L'apprenti est en mesure de réaliser des représentations avec des couleurs.**	- L'apprenti utilise des couleurs pour illustrer les modèles (éventuellement avec une assistance informatique).	- L'apprenti a produit des combinaisons de couleurs qui, d'un point de vue optique, pourraient être appliquées dans la pratique.
O	SA12	**L'apprenti est en mesure d'appliquer des représentations graphiques dans la pratique.**	- L'apprenti applique les représentations graphiques étudiées dans la pratique.	- L'apprenti a appliqué les représentations étudiées dans la pratique au moment indiqué.
O	SA13	**L'apprenti est en mesure de transposer différentes représentations graphiques sur des supports divers.**	- L'apprenti transpose les représentations graphiques sur des supports divers.	- L'apprenti a transposé les représentations graphiques demandées sur des supports divers au moment indiqué.
O	SA14	**L'apprenti connaît le fonctionnement correct, l'entretien et la manipulation des outils professionnels spécifiques.**	- L'apprenti manipule les outils servant au traitement de pièces métalliques simples d'une manière sereine et compétente. - L'apprenti s'approprie des connaissances à propos de la production des différents produits métalliques ainsi qu'à propos de leurs propriétés.	- L'apprenti a respecté les consignes de rigueur en matière de sécurité. - L'apprenti a expliqué l'utilité de l'outil sélectionné. - L'apprenti a manipulé les outils de manière compétente. - L'apprenti disposait de la majorité des connaissances au sujet des réactions des produits métalliques en fonction des charges auxquelles ils étaient soumis.
O	SA15	**L'apprenti connaît la composition, l'affectation correcte et la mise au rebut convenable du matériel à utiliser.**	- L'apprenti connaît la composition, l'affectation correcte et la mise au rebut convenable du matériel à utiliser et il sait appliquer ces connaissances dans la pratique.	- L'apprenti a désigné la composition, l'affectation correcte et la mise au rebut convenable du matériel utilisé et, le cas échéant, il était en mesure de mettre en pratique l'utilisation et la mise au rebut du matériel.

O	SA16	**L'apprenti est en mesure d'employer la terminologie professionnelle correcte.**	- L'apprenti connaît la terminologie professionnelle correcte à employer.	- L'apprenti a employé la terminologie professionnelle correcte au moment indiqué.
O	SA17	**L'apprenti est en mesure de reproduire les connaissances acquises d'une manière compréhensible.**	- L'apprenti sait reproduire les connaissances acquises d'une manière compréhensible.	- L'apprenti a reproduit les connaissances acquises d'une manière compréhensible au moment indiqué.
O	SA18	**L'apprenti est en mesure de comprendre la relation entre la théorie et la pratique.**	- L'apprenti applique la relation entre la théorie et la pratique.	- L'apprenti a compris la relation entre la théorie et la pratique et il l'a appliquée au moment indiqué.
O	SA19	**L'apprenti est en mesure de réunir des informations de manière autonome, conformément aux données du problème.**	- L'apprenti manifeste une recherche autonome d'informations, conforme aux données du problème.	- L'apprenti a manifesté une recherche autonome d'informations, conforme aux données du problème.
Nb compétences sélectives à évaluer : 2				

Type Obligatoire ou Sélective
Cat Compétence métier ou sociale et personnelle
ME Compétence métier
SCP Compétence sociale et personnelle
MEx Compétence métier n° x du descriptif du module
SCPx Compétence sociale et personnelle n° x du descriptif du module